

De: Clarisse BERNARD <clarisse.bernard@notaires.fr>
Envoyé: jeudi 30 septembre 2021 16:18
À: Plum
Cc: Aurore JOLY-GILLETTE
Objet: Emplacement réservé dans le PLUM

Monsieur Le Président,

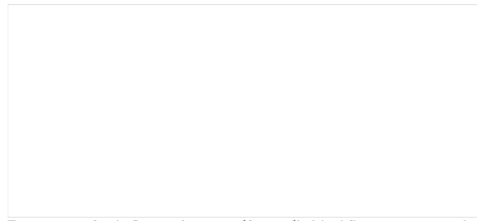
Je me permets de venir vers vous car, dans le cadre du PLUM, est indiqué un emplacement réservé sur notre office notarial, pour lequel nous avons conclu un bail commercial.

Nous avons déménagé dans ce bâtiment en janvier dernier, avons tout refait à neuf, aménagé le parking et clôturé. Les parcelles concernées sont DH 290 et 117. Cependant, nous n'avons la jouissance aux termes dudit bail que d'environ 1000m² à prendre sur ces parcelles. Notre office a directement pignon sur rue.

L'emplacement réservé prévoit de démolir l'Office afin d'y faire une place. Nous pensons que l'aménagement qui va prochainement être fait sur le fonds de notre parcelle, ainsi que sur la parcelle numéro 337, peut tout à fait être fait de façon à ne pas détruire notre bâtiment, qui n'obère en rien l'environnement paysager, et sert au contraire aux riverains, puisque grand nombre de notre clientèle fait partie des riverains et habitants du quartier.

Nous aimerions, mon associé et moi-même, nous entretenir avec vous afin d'échanger à ce sujet et trouver une solution viable qui pourrait convenir à tous.

Restant à votre entière disposition, et dans l'attente de votre retour,
Sincères salutations



Retrouvez des informations sur l'actualité juridique sur notre site internet : <https://bernard-jolygillette.notaires.fr/>